



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le huit novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_11_86

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Date de convocation du conseil : 3 novembre 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé

Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme VALEAU LABROUSSE Christine

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Rapport sur le Prix et Qualité du Service public de l'Assainissement 2022**

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HERBRETEAU

M. Philippe MICHELET rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de MONTMOREAU de 2022.

PRECISE que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 08/11/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/11/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

